

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 25 septembre 2025

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage : 19 septembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de Conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLEY, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, BRIARD, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme CUCULI pouvoir à Mme MEHOUS

Etaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE

M CHOLET est nommé secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme MOISAN

DELIBERATION N°2025-2-048 : Fixation des tarifs de remboursement des documents perdus ou détériorés lors des prêts à la médiathèque

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-2-047 adoptant le règlement intérieur des bibliothèques du réseau de Dinan Agglomération LIRICI du 25 septembre 2025,

Considérant que l'article 5 dudit règlement intérieur précise notamment que les tarifs de remboursement des documents sont fixés par les conseils municipaux dont dépendent chaque bibliothèque,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE comme suit les modalités de remplacement des documents perdus ou détériorés lors des prêts à la médiathèque :

- En priorité, rachat d'un document équivalent par l'utilisateur (hors DVD),
- A défaut, facturation au prix d'achat du document par la médiathèque.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

Didier CHOLET

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 29 septembre 2025

Le Maire,

Michèle MOISAN